



Paris, le 16 septembre 2010

**Monsieur Brice HORTEFEUX  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08**

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez, depuis plusieurs mois l'intersyndicale négocie avec le cabinet de monsieur MARLEIX afin d'obtenir la prise en compte par l'Etat de nos revendications. Celles-ci s'articulent autour de trois axes, une augmentation des salaires par une revalorisation de nos grilles, l'intégration de nos primes de policiers dans le calcul de la retraite avec l'attribution de celle-ci au taux maximum et obligatoire pour tous nos collègues. Enfin, dans le cadre du dossier retraite que le gouvernement reconnaît la pénibilité et la dangerosité de notre profession souvent mis à mal ces derniers mois !

Lors de la dernière réunion de travail qui s'est tenu le 11 juin 2010, nous avions demandé aux représentants du cabinet de monsieur MARLEIX de bien vouloir réaliser une estimation financière de nos revendications, ayant trait à la revalorisation des carrières des agents de catégorie C ainsi qu'à l'attribution de l'ISF et à sa prise en compte dans le calcul de la retraite.

Au cours de ce mois, l'ensemble des organisations représentatives siégeant au CSFPT ont également été auditionnées par l'IGA. Ces échanges, bien que particulièrement intéressant, n'ont pas permis d'avoir de visibilité sur nos revendications.

Les différents propos tenus y compris par le Président de la République, soulignant la nécessité de revoir le statut des policiers municipaux au regard des missions qu'ils exercent, ont suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes pour l'ensemble de la profession.

Ces espoirs déçus, génèrent aujourd'hui crispations et agitations.

Aussi, nous ne pouvons nous contenter de vos réponses évasives qui se retranchent derrière la position de l'AMF. C'est pourquoi en l'absence de réponse claire à nos exigences, nous continuerons durant les mois à venir à mener de nouvelles actions visant à l'aboutissement de nos revendications.

Soyez certain monsieur le ministre que notre détermination demeure pleine et entière.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.